

Quand des clôtures apparaissent – Carnet
pédagogique



1. Thématiques :

Luttes citoyennes, défense des communs, démocratie culturelle.

2. Objectifs :

Favoriser l'auto-socio-construction des savoirs afin de permettre, à partir de ces connaissances partagées, l'émergence et le renforcement de contre-pouvoirs collectifs capables d'agir sur leur environnement.

3. Synopsis :

En 2021, face à la menace de fermeture partielle du Bois des Oblats à Liège, riverain·es du quartier et usager·es du bois s'unissent pour défendre l'accès libre à ce lieu. *Quand des clôtures apparaissent* raconte trois années de luttes et d'actions collectives pour préserver ce bien commun et nourrir d'autres résistances citoyennes.

4. Réalisation :

Un documentaire réalisé collectivement par les participant·e·s du *Collectif du défense du bois des Oblats* encadré par Peuple & Culture Wallonie-Bruxelles, avec le soutien de de l'ASBL Chemins de Wallonie et la réalisatrice Anna Mancuso.

5. Durée :

31 minutes.

6. Lien de visionnage :

https://www.youtube.com/watch?v=fxuHTo2xb1g&t=25s&ab_channel=PeupleetCulturewb

Cette fiche est disponible sur le site de Peuple & Culture WB ASBL dans l'onglet production.

Pour toutes questions, vous pouvez vous adresser à Loïc Decamp – loic.decamp@peuple-et-culture-wb.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Table des matières

Explorer le film avec un groupe	4
Le cadre de réalisation	6
Filmer la vie d'un collectif citoyen	7
Les 4 saisons	8
Printemps.....	9
Eté	33
Automne	45
Hiver.....	48
Bibliographie.....	50

Explorer le film avec un groupe

Cette fiche pédagogique vous propose des repères et des outils pour approfondir, en groupe, les thématiques abordées dans le documentaire.

Elle se déroule en **quatre temps** et vise à rendre visibles les différentes facettes de la vie d'un collectif citoyen : sa naissance, son organisation, ses mobilisations, mais aussi les défis et obstacles auxquels il est confronté.

1. Avant le visionnage

Il est conseillé de commencer par un moment d'échange libre autour du thème des collectifs citoyens et de la démocratie citoyenne.

L'objectif : recueillir les connaissances préalables, les représentations et les expériences des participant·es, afin de pouvoir observer, après la séance, comment elles évoluent.

On peut par exemple interroger :

- Quel est votre degré de connaissance des collectifs citoyens ?
- Quels mots ou images vous viennent spontanément ?
- Connaissez-vous des exemples concrets ?
- Quels liens faites-vous entre collectif citoyen et démocratie ?

Pour amorcer la discussion, voici quelques questions simples :

- Que vous évoque le titre du film ?
- Selon vous, de quoi va-t-il parler ?
- Que vous inspire l'affiche ?
- Quels mots vous viennent à l'esprit à l'expression « *collectif citoyen* » ?

2. Pendant le visionnage

Invitez les participant·es à porter attention aux éléments qui éclairent :

- comment un collectif citoyen s'organise,

- quelles sont ses méthodes et modes de fonctionnement,
- quels sont les facteurs qui facilitent son action,
- quelles difficultés ou freins se présentent à lui.

3. Après le visionnage

Proposez un temps de parole libre pour recueillir les impressions et ressentis « à chaud ».

On pourra guider les échanges avec des questions comme :

- Qu'est-ce qui vous a le plus marqué dans le film ?
- Quels moments ou images vous restent en mémoire ?
- Qu'avez-vous compris de l'histoire racontée ?
- Avez-vous identifié des échos avec vos propres expériences ?

Le cadre de réalisation

Ce documentaire est le fruit de plusieurs années d'engagement, entre 2022 et 2025 (2022 – 2024, réalisation du film ; 2025, diffusion et rédaction de la brochure), de création et de vie collective au sein du collectif de défense du Bois des Oblats, accompagné par la réalisatrice Anna Mancuso.

À l'origine, l'envie de réaliser ce film venait de deux besoins :

1. Garder une trace – construire une mémoire vivante de l'histoire et des actions du collectif.
2. Transmettre un outil – partager cette expérience avec d'autres personnes ou groupes désireux de créer leur propre collectif citoyen.

Le projet s'inscrit pleinement dans une démarche de démocratie culturelle : chaque membre a participé activement à l'élaboration du film, en apportant sa parole, ses idées et ses choix. L'œuvre finale est à la fois politique et culturelle, mêlant témoignages personnels, analyses collectives et images d'action, avec l'ambition de :

- encourager une citoyenneté critique,
- nourrir une transformation sociale ancrée dans le vécu quotidien,
- promouvoir l'action démocratique directe,
- développer l'analyse collective et les capacités d'émancipation par la coopération.

Peuple & Culture WB, convaincu du pouvoir transformateur de l'art et de la parole citoyenne, a soutenu et accompagné cette initiative. Il s'agissait de :

- rendre visibles des luttes locales souvent méconnues,
- donner un espace d'expression à d'autres « expert·es » que les spécialistes habituels,
- réduire la distance entre celles et ceux qui réalisent et celles et ceux qui regardent,
- favoriser la porosité entre pratiques citoyennes et pratiques artistiques.

Au-delà du film, le collectif a choisi de :

- le diffuser lors de festivals, dans des associations, des écoles et des lieux de débat,
- le mettre en libre accès sur internet,
- et, avec cette brochure pédagogique coconstruite collectivement, en faire un véritable outil de réflexion et d'échange pour toutes celles et tous ceux qui s'engagent ou souhaitent s'engager dans l'action collective.

Filmer la vie d'un collectif citoyen :

L'enjeu du documentaire est de rendre compte et d'outiller des collectifs citoyens. Si des formes d'organisations sociales à petites échelles existent de longue date, cela ne fait que quelques années que ces initiatives sont étudiées pour ce qu'elles sont. Ni parti, ni association, ni syndicat, ces collectifs, souvent informels ou hybrides, naissent autour d'un projet concret qui relie des personnes d'horizons variés. Leur force réside dans l'alliance entre un objectif commun et une manière particulière de travailler ensemble : horizontalité relative, décisions partagées, souplesse organisationnelle.

Mais la vie d'un collectif n'est pas un long fleuve tranquille : l'engagement s'essouffle parfois, les conflits surgissent, les moyens matériels manquent, la reconnaissance publique tarde. À l'image, il s'agit de montrer cette énergie collective, les moments où les idées prennent forme, mais aussi les coulisses : les réunions, les débats, les tensions et les gestes qui réparent la confiance.

Plusieurs questions fil rouge peuvent guider les participant·es dans leur réflexion et leurs choix de réalisation :

- Comment filmer l'organisation interne d'un collectif sans figer ou caricaturer son fonctionnement ?
- Comment traduire à l'écran la diversité des personnes et des motivations qui composent un collectif ?
- Comment montrer la frontière ténue entre autonomie et besoin de ressources extérieures ?
- Comment symboliser l'énergie, la créativité et la solidarité qui se construisent dans l'action commune ?

Les 4 saisons :

Dans le documentaire, le rapport au temps est incarné par la succession des saisons, qui rythme également le récit. Pour cette brochure pédagogique, nous reprenons cette structuration en faisant des saisons une métaphore politique : chacune devient un temps d'exploration des questions et des enjeux liés à l'organisation citoyenne, à la démocratie culturelle et à la défense des droits. Ce choix permet également de donner un repère chronologique au fil du carnet.

Lors des réunions de travail avec le collectif Oblats, cette organisation autour des quatre saisons s'est progressivement imposée. Le printemps évoque le choc qui fait naître l'engagement, l'énergie créative des débuts et la mise en mouvement d'un collectif. L'été représente le temps de l'organisation, de l'action, des apprentissages communs et des solidarités qui se construisent dans la durée. L'automne est celui des bilans, des transformations et des réajustements : les premières victoires, les déceptions, les conflits parfois, mais aussi la transmission des expériences et la consolidation des acquis. Enfin, l'hiver donne une place aux périodes d'essoufflement, aux doutes, aux reculs ou aux moments où la mobilisation semble s'interrompre. Loin d'être envisagé comme une fin, il rappelle que les engagements collectifs connaissent des rythmes, des pauses et des temps de reconstitution qui préparent souvent un nouveau cycle d'action.

Cette métaphore des saisons permet ainsi de raconter les mobilisations non comme une succession linéaire de réussites ou d'échecs, mais comme des processus vivants, faits d'accélération, de ralentissements, de bifurcations et de recommencements. En mettant des mots sur ces différentes temporalités, ce carnet entend aider d'autres collectifs à reconnaître les étapes qu'ils traversent, à dédramatiser les périodes de doute et à identifier les ressources susceptibles de relancer une dynamique collective. Les témoignages des membres du collectif Oblats, croisés avec des réflexions sur le rôle que peuvent jouer les travailleur·ses culturel·les dans l'accompagnement des initiatives citoyennes, invitent ainsi à penser les mobilisations dans toute leur complexité et leur caractère cyclique.

Printemps — Le choc et la mise en mouvement

D'une banale conversation :

- *Salut Christiane, tu vas bien ?*
- *Salut Michèle, je vais bien. Et toi ? Tu reviens d'avoir été promener Roxane ?*
- *Oui, elle aime bien faire sa balade dans le bois. D'ailleurs, tu as vu qu'il y des personnes qui font des mesures dans le bois ?*
- *Non. C'est pourquoi ?*
- *En discutant avec eux, c'est parce que Monsieur et Madame X ont acheté et que c'est devenu leur terrain. Ils disent qu'il y aura des travaux, je ne sais pas de quoi. J'espère que je pourrais toujours me promener avec Roxanne.*
- *Pfff ! J'espère qu'ils ne vont rien couper, il ne faut pas faire de mal aux arbres. Et tout ça, ça va encore embêter les animaux !*
- ...

Tout a commencé par une discussion entre voisines. Une rumeur qui circule dans le quartier, rumeur suffisamment insistante que pour quelques habitant·es en discutent dans une réunion de quartier au sein d'une ASBL qui y mène des projets.

Cela ne pouvait être qu'un bruit mais vous décidez d'en avoir le cœur net. Direction le bois et là, surprise ! Vous tombez nez à nez avec des piquets, des grillages et des dizaines et dizaines de trous dans le bois... Les faits sont suffisamment alarmants que pour deux-trois personnes, dont l'un des travailleurs de l'ASBL, se décident de se renseigner. Mais vers qui se tourner ? D'autres voisins ? La ville ?

Les voisin·es décident d'en parler aux gens dans le quartier, l'animateur prend contact avec le Service de l'Urbanisme de la Ville pour se renseigner.

➔ Le premier enjeu pour se constituer comme collectif citoyen est de se renseigner, de faire la lumière sur la situation et d'échanger avec d'autres.

Se renseigner auprès de l'administration de l'urbanisme :

Rejoindre un collectif citoyen implique de se confronter à des textes juridiques et administratifs, une tâche souvent fastidieuse.

Le dossier de la clôture du bois des Oblats en est un parfait exemple : la demande de permis du promoteur a exigé une étude d'incidence environnementale et l'ouverture d'une enquête publique. Grâce à la publication de ce projet de permis, la population a pu exercer son droit d'expression et réagir officiellement.

Pour agir efficacement, il faut comprendre le parcours d'une demande de permis. Tout commence par le dépôt du promoteur, qui doit évaluer l'impact de son projet (environnement, santé, urbanisme, sécurité). Après vérification par l'administration, le dossier est soumis à une enquête publique. Le service d'urbanisme et les services techniques étudient ensuite les retours des citoyens pour transmettre un dossier complet à l'autorité politique, qui prend la décision finale. C'est à ce moment que des recours juridiques peuvent être activés.

→ Éplucher et comprendre collectivement ces dossiers est l'étape clé de notre mobilisation.

Réunion et première mobilisation :

- *Dis Philippe, étais-tu au courant qu'il y avait une demande de permis ?*
- *Non Claudine. La madame qui habite à côté de chez Sandra m'a dit qu'elle avait vu un papier agraffer à un arbre mais elle jure n'avoir rien reçu à ce sujet dans sa boîte aux lettres.*
- *Pourtant Loïc a bien dit qu'il y avait des documents d'une enquête publique dans le quartier...*
- *Stefan a dit que ces documents datent d'il y a longtemps et que c'est bizarre que ça revienne juste maintenant. En tout cas c'est plus d'un hectare du bois qui est concerné...*

Recréer du lien dans un quartier comme la Bonne Femme où les habitants et habitantes se connaissent peu prend habituellement du temps. Tout un travail de voisinage, de discussion au préalable aurait été nécessaire afin de constituer un premier groupe de personnes motivées, prêtes à porter le projet et à mobiliser, ensemble, le reste du quartier.

Dans le cas qui nous concerne, des membres du collectif Stop DIC et l'ASBL Peuple & Culture présents dans le quartier ont pu passer cette étape pour rédiger et transmettre un premier tract pour alerter les riverains et riveraines, appeler à un rassemblement suivi d'une assemblée d'information.

Rassemblement Citoyen

Contre la bétonisation dans les
espaces communs du parc des
Oblats/Chartreuse

pas de clôtures dans la nature!



Samedi 24 avril 2021- 14:00

À l'entrée du Parc, Rue Soubre
4030 Grivegnée

Kit de survie : Rédiger un tract efficace

Un bon tract est une arme de sensibilisation rapide. Pour le rédiger, il doit être :

- **100% Collectif** : On décide de l'angle ensemble, une seule plume rédige, tout le monde relit.
- **Accessible à tous et toutes** : Parlez aux habitant·es et aux passant·es. Bannissez le jargon d'initiés, les acronymes et les sous-entendus. Tout le monde doit comprendre l'enjeu en 5 secondes.
- **Un tract = Un message** : C'est une publication ponctuelle liée à une actualité chaude (menace sur un lieu, projet immobilier).
- **Factuel & Précis** : Convincez avec des faits, des chiffres clés et des exemples concrets du terrain.
- **Court et percutant** : Privilégiez des phrases courtes et un titre accrocheur.
- **Visuels clairs** : Une mise en page aérée (2 polices maximum), le nom de votre collectif visible, et des images qui ont du sens (et libres de droits)

Se constituer :

Plus d'une septantaine de personnes du quartier ou usagères du parc se sont rassemblées. Après la visite des lieux montrant les débuts des travaux, la taille de la parcelle privatisée et les chemins qui risquent d'être empêchés d'accès, une prise de parole est organisée faisant le point sur l'initiative du collectif Stop DIC, les informations glanées au service de l'urbanisme, rappeler les engagements de la ville avec son plan canopée ou sa reconnaissance comme ville forestière. Durant l'échange, nombreux ont été les interventions appelant à préserver collectivement ce bien commun et les appels à s'organiser en vue de poser des questions et de formuler des demandes aux autorités publiques liégeoises.

Dans la foulée de ce premier temps de rassemblement, une réunion se tient pour se constituer en tant que collectif. Il se donne comme but de défendre le bois des Oblats, le maintien et la pérennité des chemins et sentiers qui le traversent.

Dans sa première déclaration publique, il écrit : « Nous défendons l'idée de l'existence d'un seul et même espace vert (Bois des Oblats/Parc de la Chartreuse) comme bien commun. Nous nous opposons à toute fragmentation actuelle ou future de cet espace, afin de préserver la biodiversité. Nous demandons une réduction de la zone clôturée, la transformation de la clôture métallique en haie ou autre forme végétalisée, et le maintien de l'accessibilité des sentiers d'usage. Nous sommes un groupe citoyen ouvert au dialogue, à la participation et à la conciliation. »

Organiser une réunion :

Animer une réunion, cela s'apprend. Une réunion ne se résume pas à rassembler des personnes autour d'une table : elle se prépare, s'anime et se conclut. Un peu d'organisation permet de gagner du temps, de favoriser la participation de toutes et tous et de rendre les décisions plus claires.

1. Préparer la réunion

La préparation est une étape essentielle. Avant la réunion, il est utile de se poser quelques questions : quel est son objectif ? S'agit-il d'échanger des informations, de prendre des décisions, de répartir des tâches, d'évaluer une action ou de préparer une mobilisation ? Ou est-elle là pour se retrouver ?

Il faut également réfléchir à la manière dont la réunion va se dérouler. Faut-il prévoir un temps de présentation, notamment si de nouvelles personnes rejoignent le collectif ? Est-il utile de commencer par un tour de table ? Quels sont les points qui doivent impérativement être abordés ? Comment construire l'ordre du jour et permettre à chacun et chacune d'y ajouter un point ?

Enfin, il est important de penser à la circulation de la parole afin que toutes les personnes présentes puissent s'exprimer. Comme pour beaucoup d'autres tâches du collectif, la préparation des réunions peut être assurée par un petit groupe et tourner régulièrement afin que chacun et chacune puisse apprendre à organiser et animer ce moment.

2. Animer la discussion

Même dans un petit groupe, certaines personnes prennent naturellement plus de place que d'autres. Lorsque le collectif grandit ou que des habitudes s'installent, il peut être utile de répartir quelques rôles pour faciliter les échanges.

Le premier rôle est tout simplement celui des participantes et participants : sans personnes qui discutent, il n'y a pas de réunion.

Vient ensuite la personne qui préside la séance. Elle a généralement préparé la réunion, proposé un ordre du jour et veillé à ce que les sujets importants soient abordés.

Un autre rôle essentiel est celui de l'animateur ou de l'animatrice (ou facilitateur·rice). Son rôle n'est pas de décider à la place du groupe, mais de faire vivre la discussion : veiller au respect du temps, éviter que les échanges ne s'éloignent du sujet, distribuer la parole, encourager les personnes plus discrètes à s'exprimer et s'assurer que chacun et chacune puisse participer.

Enfin, il est très utile qu'une personne prenne des notes pendant la réunion – le ou la scribe. En rédigeant le compte rendu, elle garde une trace des échanges, des décisions prises et des tâches à réaliser. Elle peut également reformuler certains propos ou demander des précisions lorsque les discussions ne sont pas suffisamment claires, ce qui aide souvent le groupe à mieux se comprendre et à vérifier qu'un accord existe réellement.

3. Vivre la discussion :

Une réunion ne se déroule presque jamais exactement comme prévu. Les échanges ne sont pas toujours ordonnés, chacun et chacune attendant sagement son tour de parole. Au contraire, les discussions sont souvent vivantes : plusieurs personnes réagissent en même temps, certaines prennent davantage la parole, des idées surgissent auxquelles personne n'avait pensé, des désaccords apparaissent, parfois de la fatigue, de l'agacement ou, au contraire, beaucoup d'enthousiasme.

Le rôle de l'animateur ou de l'animatrice est justement de trouver le bon équilibre entre souplesse et cadre. Il faut savoir saisir une idée intéressante, même si elle n'était pas prévue à l'ordre du jour, tout en évitant que la discussion ne s'éparpille complètement. L'objectif n'est ni de laisser la réunion se transformer en discussion de comptoir, où l'on passe d'un sujet à l'autre sans jamais conclure, ni de la rendre tellement formelle qu'elle décourage la participation.

Les critiques font aussi partie de la vie d'un collectif. Elles ne doivent être ni ignorées, ni devenir des attaques personnelles. Lorsqu'une critique est formulée, l'animateur ou l'animatrice peut aider le groupe en la reformulant comme une question collective : quel problème soulève-t-elle ? Que pouvons-nous améliorer ? Cette manière de faire permet de déplacer la discussion des personnes vers les situations et de chercher ensemble des solutions.

Enfin, une réunion est aussi un espace où circulent des émotions. L'enthousiasme, la frustration, l'inquiétude ou la colère influencent les échanges, qu'on le veuille ou non. L'animateur ou l'animatrice doit rester attentif à ces émotions et sentir quand

il est utile de leur faire une place. Prendre quelques minutes pour les exprimer peut parfois permettre au groupe de repartir sur de bonnes bases. L'enjeu est de les accueillir sans perdre de vue l'objectif de la réunion.

4. Évaluer la discussion et les décisions prises :

Une réunion ne se termine pas nécessairement lorsque les décisions sont prises et que l'ordre du jour est épuisé. Prendre un moment pour évaluer la discussion permet au collectif de continuer à apprendre de ses propres pratiques et d'améliorer son fonctionnement au fil du temps.

Évaluer, ce n'est pas chercher à distribuer des bons ou des mauvais points. C'est prendre un temps pour regarder ce qui a fonctionné, ce qui a été plus difficile et ce qui pourrait être amélioré. Cela permet de mieux comprendre la dynamique du groupe, de vérifier si les objectifs de la réunion ont été atteints et de réajuster les manières de travailler ensemble.

Dans un collectif citoyen, plusieurs éléments peuvent être évalués : la préparation de la réunion, la qualité des échanges, la circulation de la parole, la participation de chacun et chacune, la clarté des décisions prises, la répartition des tâches ou encore le ressenti des personnes présentes. Une réunion peut par exemple avoir permis de prendre une décision importante, mais avoir laissé certaines personnes en retrait ou avoir créé des incompréhensions qui devront être traitées par la suite.

L'évaluation peut également porter sur l'action menée par le collectif dans son ensemble. Les objectifs fixés sont-ils toujours les bons ? Les moyens utilisés sont-ils adaptés ? Les actions entreprises permettent-elles d'avancer dans la direction souhaitée ? Les écarts entre ce qui était prévu et ce qui est réellement réalisé ne sont pas nécessairement des échecs : ils peuvent simplement indiquer qu'il faut adapter la stratégie ou revoir les priorités.

Pour être utile, l'évaluation doit être régulière et ne pas intervenir uniquement à la fin d'une action. Un court temps d'échange en fin de réunion peut déjà permettre de recueillir des informations précieuses : qu'est-ce qui a bien fonctionné aujourd'hui ? Qu'est-ce qui pourrait être amélioré pour la prochaine fois ? Est-ce que chacun et chacune a pu trouver sa place dans la discussion ? De même, après une action importante (une mobilisation, un événement public, une rencontre avec des décideurs...), prendre le temps de faire le bilan permet de tirer des apprentissages collectifs.

Il n'est pas nécessaire de mettre en place des outils complexes. Quelques indicateurs simples peuvent suffire : le nombre de personnes présentes, la diversité des participants, le nombre de nouvelles personnes impliquées, les décisions prises et leur suivi, les retours des personnes participantes ou encore les effets observés après une action. L'essentiel est de choisir des éléments qui permettent réellement au collectif de mieux comprendre son fonctionnement et d'orienter ses choix.

Enfin, évaluer, c'est aussi reconnaître le chemin parcouru. Les collectifs citoyens évoluent souvent dans des contextes incertains, avec des moyens limités et des objectifs qui se précisent au fil du temps. Prendre un temps pour regarder ce qui a été accompli permet de valoriser les apprentissages, de renforcer le groupe et de continuer à avancer ensemble.

*" COLLECTIF DE DEFENSE DES CHEMINS ET SENTIERS DES BOIS DES OBLATS – EN
ABREGE : COLLECTIF OBLATS - CONSTITUTION*

1. FONDATEURS ET MEMBRES : (Noms, prénoms, n° de registre national et adresse)

- NOËL Philippe, Emmanuelle, M, T
-
- GASPARETTO Sandrine,
-
- LÉLOUP Christine
- Claudine ROUVET
- LEFEVRE Vincent
- NATALELLO SABINE
- Decamp Pierre

2. FORME : Association de fait sans personnalité juridique

3. DENOMINATION : Collectif de défense des chemins et sentiers des Bois des Oblats. En abrégé « Collectif Oblats ».

4. SIEGE SOCIAL : ASBL Peuple & Culture, rue du Beau-Mur 45 4030 Grivegnée.

5. OBJET SOCIAL : Constitué en avril 2021, le présent collectif regroupe les personnes physiques soucieuses de défendre sur le territoire de la Ville de LIEGE, et plus particulièrement sur le territoire des Bois des Oblats – Parc de la Chartreuse, le maintien et la pérennité des chemins et sentiers qui traversent les Bois des Oblats avec un objectif de préservation du maillage, de promotion, de préservation du patrimoine et de l'environnement.

Dans cette optique, le Collectif Oblats se donne pour tâche de formuler des propositions en matière de statut et de protection des chemins et sentiers, chemins de halage, servitudes publiques de passage et généralement toute voie de communication actuelle, ancienne ou à créer pouvant être aménagée à des fins de trafic lent, notamment en réseau afin d'assurer un maillage cohérent, utile et rationnel pour les usagers pédestres qui entendent fréquenter les Bois des Oblats. Il mène toutes actions utiles pour assurer son objet social.

Construire un collectif :

Se constituer en collectif représente une étape essentielle de toute action commune. Cela permet de s'organiser face à un enjeu partagé et de donner de la crédibilité à la démarche engagée. Plusieurs facteurs y contribuent, notamment la confiance entre les membres du groupe ainsi que les liens tissés avec la population, qui favorisent la croissance et l'impact de l'initiative.

S'organiser devient d'autant plus nécessaire lorsqu'il s'agit de questions liées à l'avenir d'un espace commun. Cela ouvre la possibilité, pour les citoyen·nes, de débattre, de prendre position publiquement sur ce qui leur paraît acceptable ou non, et de se doter de moyens pour faire entendre largement ces positions.

Enfin, l'enjeu central réside dans une évidence souvent éprouvée collectivement : ensemble, les capacités d'analyse, d'action et d'invention sont plus grandes que celles de chacun·e isolé·e.

Trois étapes clefs sont nécessaires pour la construction d'un collectif :

1. Tout d'abord une assemblée publique dédiée à un temps d'information à destination d'un large public. Ce temps d'information est à la fois un espace où les premiers éléments de compréhension sont donnés. C'est également le temps où va s'exprimer des émotions et sentiments (l'incompréhension, la colère, l'indignation, etc.) des personnes qui apprennent la situation ou qui se sentaient impuissantes à agir seules dessus. Ces indignations seront les briques sur lesquelles construire une réflexion collective et déboucher sur une vision commune pour éviter l'abatement et le sentiment d'impuissance.
2. Cette première étape passée, un petit groupe de personnes motivé·es va se constituer pour approfondir le travail. Des éléments sont essentiels pour mener à bien le travail : l'accès à tous et toutes de l'ensemble des informations déjà récoltées et les premières réflexions critiques ; avaliser et baliser le principe de décision collective par l'organisation de réunions régulières ; et pour qu'elles soient efficaces il faut travailler au préalable ensemble sur les grands éléments de stratégie (comment gagner un maximum de soutien, qui interpeller, vers qui communiquer, etc.), définir quelques points principaux de

¹ Le document, comme les autres dans ce carnet, a été modifié afin que les informations trop personnelles soient enlevées.

vos arguments vers l'extérieur puis trouver un nom qui vous identifiera aux yeux de tous·tes.

3. Un collectif rassemble des personnes différentes, avec des parcours, des compétences, des envies et des disponibilités variés. Se constituer comme collectif, c'est donc aussi apprendre à travailler ensemble.

Cela demande d'être attentif à la manière dont le groupe fonctionne. Chacun et chacune doit pouvoir trouver sa place, participer aux discussions et aux décisions sur un pied d'égalité, en tenant compte de ses capacités, de son temps disponible et de ses limites. Il est également important d'éviter que certaines personnes occupent toujours les mêmes fonctions — par exemple être systématiquement le ou la porte-parole, ou au contraire toujours s'occuper des tâches plus discrètes comme préparer ou ranger la salle.

Une façon d'y parvenir consiste à créer des groupes de travail chargés de missions précises et limitées dans le temps. Cela permet de répartir les responsabilités, de faire circuler les rôles, de valoriser les compétences de chacun et chacune et de donner à toutes et tous la possibilité de proposer des idées et de les mettre en œuvre.

Les premiers contacts :

- *Loïc a dit qu'on allait rédiger un courrier à la presse et au bourgmestre ! Mais je n'ai jamais fait ça moi...*
- *Ne t'inquiète pas Betty, il a dit qu'on travaillerait en petit groupe et puis qu'on relirait tous ensemble pour voir si ça convient à tout le monde. Jacqueline a déjà dit qu'elle ne voulait pas être dans le groupe qui leur écrirait parce que sinon elle va s'énerver sur eux. Elle a dit qu'elle préférerait contacter d'autres associations comme Natagora qui pourrait nous aider. Tu pourrais peut-être faire ça avec elle ?*
- *Oui, pourquoi pas. Tant que je ne dois pas parler à des journalistes.*

Comme la plupart des collectifs citoyens, l'une des premières étapes a consisté à informer la population de la situation et à tenter de trouver des solutions au problème identifié. En effet, la sensibilisation constitue une étape essentielle de toute mobilisation citoyenne. Pour que les habitantes et habitants, les usagers et usagères ainsi que l'opinion publique puissent comprendre les enjeux et rejoindre la mobilisation, il est indispensable de rendre les problèmes soulevés par le projet clairs, accessibles et concrets.

Pour cela, à la suite de la première réunion de constitution, le collectif de défense du bois des Oblats a débattu puis adopté un plan d'action en trois étapes :

1. Rédiger un communiqué de presse afin d'informer sur la situation et de sensibiliser l'opinion publique ;
2. Interpeller les autorités communales, en particulier l'échevine en charge du dossier, ainsi que les conseillers et conseillères communales ;
3. Adresser un courrier aux initiateurs du projet du clôture du bois afin de demander un espace de rencontre et de médiation pour rechercher un compromis.
4. Élargir le front de soutien à d'autres acteurs et actrices collectifs ;

1. Le communiqué de presse :

Le collectif a entamé cette démarche par la rédaction d'un communiqué de presse. Dans un premier temps, un échange a réuni l'ensemble des membres afin d'identifier les informations essentielles à transmettre aux médias. Deux personnes ont ensuite été mandatées pour rédiger une première version du texte. Celle-ci a fait l'objet d'une relecture et de discussions collectives avant d'être validée puis envoyée à plusieurs journalistes, dont les coordonnées avaient été recensées au préalable.

Le communiqué de presse a pour objectif de fournir aux journalistes toutes les informations nécessaires pour qu'ils puissent rédiger un article, même s'ils ou elles n'ont pas assisté à l'événement. Dans le cas du collectif de défense du bois des Oblats, il s'agissait du premier rassemblement organisé dans le bois.

Pour accompagner le collectif dans cette démarche, une série de conseils pratiques a été proposée :

- Limiter autant que possible le communiqué à une seule page ;
- Choisir un titre qui attire l'attention tout en mettant en avant l'information principale ;
- Commencer par un court paragraphe d'introduction répondant aux questions essentielles : qui ? quoi ? quand ? où ? pourquoi ? ;
- Développer ensuite les informations annoncées dans l'introduction, en expliquant le contexte, les enjeux du projet et les objectifs poursuivis par le collectif ;
- Joindre une ou plusieurs photographies de bonne qualité, qui pourront être utilisées pour illustrer l'article.

Une fois le communiqué finalisé, il est préférable de l'intégrer directement dans le corps du courriel plutôt que de l'envoyer uniquement en pièce jointe, tout en joignant également une version au format PDF. Il est également conseillé de personnaliser le message en s'adressant individuellement aux journalistes plutôt que d'utiliser un envoi impersonnel et/ou collectif. Cette attention augmente les chances que le communiqué soit lu et pris en considération.

Liège : un collectif de riverains s'oppose à la pose d'une clôture dans le bois des Oblats, parc de la Chartreuse

La clôture pose selon eux des problèmes pour la biodiversité du site.



Aude Quinet | Journaliste



Publié le 27-05-2021 à 18h18 - Mis à jour le 27-05-2021 à 18h27

 Enregistrer



©D.R.

2. Interpeller et rencontrer les élu·es :

Dans le cas du bois des Oblats, le conseil communal avait déjà pris position en faveur du projet, tant lors du vote relatif au permis d'urbanisme que lors de la décision concernant l'échange de parcelles. Le collectif ne partait donc pas dans une position favorable.

Le travail préparatoire réalisé sur les questions d'urbanisme s'est néanmoins révélé déterminant. Il a permis d'analyser en détail les différents documents disponibles : délibérations du conseil communal, dossier de demande de permis, avis des administrations, observations formulées par les citoyennes et citoyens lors de l'enquête publique, ainsi que plusieurs documents de référence en matière de législation urbanistique. Cette analyse a permis d'identifier plusieurs questions et insuffisances qui n'avaient pas été prises en compte, ou insuffisamment, lors de l'octroi du permis d'urbanisme.

À la suite du premier rassemblement, le collectif a donc adressé un courrier électronique à l'échevine compétente ainsi qu'aux membres du conseil communal afin de leur faire part de ses analyses, de ses préoccupations et de ses demandes concernant le projet d'aménagement.

Interpeller les élu·es constitue également un moyen d'identifier les personnes susceptibles d'être réceptives à la démarche et aux arguments du collectif. Certains peuvent être directement concernés parce qu'ils habitent le quartier ou sont eux-mêmes usagers du bois ; d'autres peuvent être sensibles aux enjeux de participation citoyenne, de protection de l'environnement ou de défense des biens communs.

Même lorsque les marges de manœuvre paraissent limitées, cette démarche n'est pas inutile. Elle peut conduire certains conseillers ou conseillères à interpeller le Collège communal, à demander des explications complémentaires, à déposer des questions en séance ou à prendre publiquement position. Au-delà de son impact politique immédiat, ce travail contribue également à rendre le débat plus transparent et à faire entendre les préoccupations portées par les habitantes et habitants.

Dans le cas du collectif Oblats, suite aux différentes mobilisations, communications et interpellations, l'échevine en charge du dossier a proposé d'intervenir comme médiatrice et de rencontrer le collectif de défense du bois des Oblats.

Objet : Privatisation et clôture d'une partie du bois des Oblats/parc de la Chartreuse.

À Monsieur Demeyer, Bourgmestre de la Ville de Liège,
À Madame Defraigne, Échevine de l'Urbanisme et du Patrimoine,
À Monsieur Foret, Échevin de la Transition écologique,
À Monsieur Drèze, Président de la commission de la Participation Citoyenne,
À Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Pour information,
Aux propriétaires de la parcelle et demandeurs du permis d'urbanisme incriminé.

La situation

Il y a quelques semaines, les promeneur.euse.s et habitant.e.s des alentours et du bois des Oblats/parc de la Chartreuse ont pu voir des avis de délivrance d'un permis d'urbanisme pour l'aménagement d'une clôture. Ces avis succincts étaient apposés sur le périmètre du bas du parc aux alentours des anciens potagers situés au creux du vallon derrière la propriété des demandeurs du permis sans plan et sans indication sur le lieu de cette clôture.

Il s'avère que le terrain à clôturer ne reprend pas seulement les anciens potagers « de la Bourrache » mais aussi une partie du bois et des chemins remontant sur le flanc de colline jusqu'aux abords de la "Plaine aux marronniers" - devant la grotte - et que la clôture irait jusque-là, barrant une série de sentiers utilisés par la population depuis des décennies.¹

De nombreux promeneurs et habitants, hommes et femmes, se sont étonnés, voire indignés qu'un tel permis ait été accordé dans une partie du parc d'usage public depuis 35 à 50 ans. Certains d'entre-eux ont pris la peine de se renseigner et d'adresser des questions et arguments au service compétent de la Ville. Tous ceux-ci ont été rejetés avec des justifications laconiques et, à notre sens, contestables. Dernièrement, une assemblée citoyenne s'est constituée, sous l'impulsion du collectif citoyen du quartier de la Bonne Femme actif au sein de l'ASBL Peuple & Culture, pour organiser davantage d'informations et d'actions face à ce problème. Des questions orales au conseil communal s'en sont suivies et n'ont pas, elles non plus, eu de conséquences concrètes, à l'heure actuelle, allant dans le sens des inquiétudes et demandes des citoyens et citoyennes. Ce collectif continue de se voir, s'informer et préparer des actions pour changer les choses à bref, moyen et long terme. Cette lettre en est une première étape.

Les interrogations, préoccupations citoyennes.

Comme mis en évidence brièvement ci-dessus, le bois des Oblats/parc de la Chartreuse sont d'un accès public depuis de très nombreuses années. Nombre d'habitants le fréquentent et l'arpentent en tous sens depuis leur enfance c'est-à-dire depuis 40 ou 50 ans souvent. Quel que soit ou ait été le statut juridique et le propriétaire particulier des différentes parcelles cadastrales contiguës (hormis l'ancien domaine militaire) celles-ci ont toujours été d'accès public. Les acquisitions et les aménagements de la Ville, dont les travaux de rénovation de certains sentiers durant ces dernières années, ont renforcé cet objectif et cette perception des choses. Encore une fois, le plan des promenades en annexe et la pratique quotidienne en attestent.

¹Comme le montre notamment le document annexe édité par la Ville de Liège « Plan des promenades et des accès au Parc » (de la Chartreuse), dont la légende reprend des « chemins secondaires » qui sont en passe d'être barrés par la future clôture. Vous trouverez le périmètre de la clôture en rose fluo.

Il est donc bien compréhensible que la perspective de cette clôture ait provoqué un sentiment « d'envahissement » ou au moins de restriction de l'espace public au bénéfice d'un particulier. Les citoyens et citoyennes signataires revendiquent l'usage public de tous les sentiers et chemins actuellement tracés et avérés depuis plus de trente ans, et ce dans la totalité du bois des Oblats/parc de la Chartreuse. Cet usage est d'autant plus nécessaire qu'il y a peu d'espaces verts et boisés dans la rive droite de Liège ; c'est dire à quel point ce parc prend une importance majeure pour nombre de liégeois.

Ce sentiment se double d'une préoccupation écologique et environnementale. Le parc de la Chartreuse se veut (voir déclaration d'intentions et projets de la Ville et le fait qu'il soit classé comme monument et site, ...) et est une zone naturelle privilégiée et classée du fait de son « *intérêt esthétique et scientifique* ». Les clôtures, quelles qu'elles soient, sont une entrave à la circulation de certains mammifères. Le bétonnage des piquets n'est guère respectueux de l'ancrage racinaire des arbres, la hauteur des clôtures (de deux mètres) est une entrave paysagère manifeste, etc. Notre étonnement est d'autant plus marqué que la police de quartier nous a informé que les matériaux utilisés (béton, piquets métalliques, etc.) seraient une demande formulée par la Ville aux propriétaires.² Nous vous mettons un plus grand respect écologique et environnemental des lieux en cohérence avec les différents plans et déclarations des projets de la Ville.

Solutions, demandes.

A court terme pour la clôture incriminée.

Tout en nous réservant le droit de vérifier et de contester, auprès des instances compétentes, la légalité des procédures ayant conduit à la délivrance de ce permis ainsi que la légalité d'enfreindre le passage sur des sentiers et chemins d'usage avérés ou de certaines servitudes, nous pensons que la solution la plus simple serait que les propriétaires (avec les « encouragements » de la Ville ?) acceptent de ramener la clôture largement en deçà des sentiers fréquentés - pourquoi pas au niveau des anciens potagers ? Leur sécurité et tranquillité seraient ainsi tout aussi assurées (voire mieux) que sur le pourtour actuellement prévu. Ce dernier ne peut susciter, même à long terme, que tentation de dégradation et « d'aménagements » spontanés puisqu'il ne respecte pas la liberté d'usage de tous les chemins et sentiers actuellement tracés qui, quel qu'en soit le propriétaire de l'assise, devrait rester entière. Une négociation entre les propriétaires, la Ville et des représentants du collectif citoyen pourrait arriver à un accord amiable et des mesures compensatoires.

A moyen et long terme pour le devenir du bois des Oblats/parc de la Chartreuse.

Depuis plusieurs années et de manière répétée et volontaire, la Ville de Liège affirme³ son désir de respect de l'environnement, de création d'une ville verte et apaisée, d'endroits verts accessibles à tous. Elle y a consacré beaucoup d'énergie, particulièrement dans l'aménagement⁴ et la mise en valeur⁵ du parc de la Chartreuse.

Comme déjà évoqué ci-dessus, il nous semble que les conditions légales pour barrer des sentiers d'usage public ou en changer le statut n'ont pas été respectées. Nous nous étonnons que la Ville ait délivré ce permis, privilégiant un intérêt particulier plutôt que des intérêts plus collectifs et ce, sans

²Dans ce cas, les exigences auraient bien changé puisqu'il y a une trentaine d'années, les habitants de la rue Soubre avaient une réglementation stricte d'utilisation de haies naturelles pour la clôture de leur jardin jouxtant le bois des Oblats.

³A cet égard, mentionnons le plan Canopée, le Programme de redéploiement des espaces publics de qualité (PEP's), le programme stratégique transversal Liège 2025 ou encore la reconnaissance de la Ville de Liège comme « ville forestière » par l'ONU.

⁴Voir aménagement des sentiers via le fond Feder

⁵Voir notamment les animations « Contes à la Chartreuse »

étude ni même précaution sur l'impact environnemental et écologique. Pourquoi n'a-t-elle pas mis d'autres limites et contraintes à cette clôture ? Pourquoi n'en a-t-elle pas profité pour racheter cette partie de parc dont elle n'était pas encore propriétaire de façon à la laisser en usage public ? Cette « occasion manquée » semble d'autant plus inquiétante que l'association « Un air de Chartreuse » et d'autres ont déjà attiré son attention sur l'importance de la protection et de l'usage du parc.

Nous craignons donc que d'autres parties du parc (par exemple une partie de la « Lande aux aubépines » au-dessus du chemin de fer) qui semblent être, selon nos informations, des terrains privés, non détenus par la Ville, ne subissent un sort similaire dans le futur. Il serait dommage qu'une pratique extensive de telles clôtures, ou d'autres affectations, viennent à nouveau restreindre l'usage public de ces lieux et donc du parc.

Nous demandons donc à la Ville et à ses services de

- effectuer systématiquement, même quand le cadre légal ne l'impose pas, une étude d'incidence environnementale,
- faire un relevé de la situation effective d'utilisation du bois des Oblats/parc de la Chartreuse,
- le valider en accord avec le collectif des citoyens,
- en garantir l'usage public comme lieu de promenades pour tous et zone naturelle privilégiée,
- être vigilant sur son devenir, dans son ensemble, quel que soit le statut des différentes parcelles le constituant,
- veiller à l'intérêt du plus grand nombre dans l'usage qui en sera fait,
- respecter l'environnement pour les riverains, les usagers, la faune et la flore en cohérence avec les intentions, plans et projets déclarés par la Ville tant qu'à présent.

Nous demandons expressément que la Ville veille à mettre en débat public et citoyen, au-delà des procédures légales strictement nécessaires, tout changement de propriétaire ou d'affectation de parcelles faisant partie des zones d'usage actuel.

Ainsi, les élus de la Ville de Liège pourraient restaurer le sentiment, mis à mal dans cette affaire, que les mandataires publics sont bien là pour promouvoir et protéger l'intérêt du plus grand nombre et qu'ils font preuve de cohérence entre leurs actes et leurs déclarations d'intentions. La mise en œuvre d'une médiation entre les 3 parties (Ville, propriétaires, représentants des citoyens concernés) pour laquelle Mme Defraigne avait proposé ses services, nous paraît être une démarche constructive. Nous l'avons proposée aux propriétaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame l'Échevine de l'Urbanisme et du Patrimoine, Monsieur l'Échevin pour la Transition écologique, Monsieur le Président de commission de la Participation Citoyenne, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Au nom du collectif de quartier élargi aux riverains et usagers du bois des Oblats/parc de la Chartreuse.⁶

Fait à Liège,

Pova People of Culture ASBL
GASPAROTTO SANDRA
N. HAROY
ADN. DÉLEGUÉE
Luc Decamp
Adn
Michael Hardy
Bontempi
Katerina Bontempi
C. FLOUET
PH. NOËL
LEFEVRE V.
LELOUP CH.

⁶ Contact : rue du beau mur, 45 4030 Liège. Tél 04/342 83 33 - 0491086942

Questions orales

Entend une question orale de Mme Elena CHANE-ALUNE intitulée « Où sont passés les avis de la CCATM? » à laquelle répond Mme Maggy YERNA.

Entend une question orale de Mme Virginie GODET intitulée « Les bibliothèques publiques, outils de réduction de la fracture numérique » à laquelle répond M. Jean-Pierre HUPKENS.

Entend une question orale de M. Benjamin BONDSON intitulée « Terrasses spéciales » à laquelle répond M. le Bourgmestre.

Entend une question orale de Mme Laura GOFFART intitulée « Comment organiser le retour des moutons ? » à laquelle répond M. Gilles FORET.

Entend une question orale de M. Quentin le BUSSY intitulée « Oblats/Chartreuse : clôture ou rupture ? ».

Entend une question orale de M. François SCHREUER intitulée « Cheminements piétons et continuité biologique dans le parc des Oblats ».

Mme Christine DEFRAIGNE répond à ces deux questions orales.

3. Prendre contact avec les initiateurs du projet de clôture du bois.

Fort de ses premières démarches, le collectif Oblats a proposé aux initiateurs du projet de clôture du bois un espace de rencontre et de médiation. L'objectif était d'ouvrir un dialogue et de voir s'il était possible de trouver des points d'accord ou, au minimum, une meilleure compréhension des positions de chacun.

Cette étape est importante. Elle montre que le collectif est prêt à discuter et qu'il cherche d'abord à faire avancer les choses par le dialogue. C'est aussi une manière de rendre visible cette volonté de concertation auprès du public.

Avant la rencontre, le collectif avait défini ensemble les principaux points à défendre. Une délégation de porte-paroles – et non de représentants – a ensuite été désignée pour porter cette parole collective. Le choix des personnes est important : mieux vaut

privilégier des membres capables d'exposer les arguments du collectif de manière claire et posée, sans se laisser déstabiliser ni se focaliser sur un seul aspect du dossier.

Il est également utile de rappeler, avant la rencontre, quel est son objectif. Il ne s'agit pas d'un débat politique où chacun cherche à convaincre l'autre, ni d'une négociation où une décision doit absolument être prise. C'est avant tout un espace d'écoute et d'échange, qui permet de mieux comprendre les positions de chacun, de chercher des points de convergence et, parfois, d'ouvrir la voie à une solution commune.

À Madame et Monsieur :

Objet : Clôture de votre parcelle dans une partie du bois des Oblats,

Madame, Monsieur,

Nous nous adressons à vous dans un souci de transparence et d'accommodement,

Vous avez bien sûr remarqué que votre projet suscitait des réactions d'opposition de la population, dont certaines inacceptables que nous réprouvons totalement.

Nous avons bien perçu que vous aviez pris des précautions pour que ces opérations respectent la légalité. Dans l'état actuel de nos renseignements et démarches, il nous semble cependant que certains aspects n'aient pas été pris en compte. De plus, un grand nombre d'habitants, voisins, promeneurs, femmes et hommes, ont l'impression que votre projet vient manifestement à l'encontre d'intérêts collectifs et de leurs préoccupations. Ceci amène ou renforce des problèmes de bon voisinage, voire plus largement le bien-vivre ensemble.

La décision d'octroi du permis par la Ville de Liège nous pose aussi des questions sur la politique de celle-ci, ses objectifs et sur l'intérêt qu'elle porte au bien public. Vous pouvez les lire dans la lettre que nous adressons à ses responsables et que nous vous joignons en copie – dans le même souci de transparence. Elle vous permettra de mieux comprendre le ressentiment de citoyens, leurs interrogations, préoccupations et demandes.

Nous voulons faire évoluer la situation dans un sens plus respectueux de ces préoccupations et demandes. Pour cela, nous souhaitons commencer par construire avec vous des solutions négociées à l'amiable. Comme l'a proposé Mme Defraigne lors du conseil communal du 26 avril 2021, nous envisageons, si la situation vous agréait, de lui demander sa médiation.

Une réaction rapide de votre part permettrait à chacun de s'organiser au mieux en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Madame et Monsieur Pirenne-Deverly, nos salutations distinguées,

Le collectif « Stop DIC » élargit au nombreux riverains et usagers du parc des Oblats, 02/05/2020

Signatures :


Bontempi
Bontempi Katerina
Renanne HENRY
LEFEVRE Vincent
GASPAROTTO SANDRA
Ph. NOEL
HERVAT Stephan
MICHEL
NICKEL
L. GROSSIER
Dec...
LELOUP CHRIST
N. HIRSH
COORDINATRICE

CONTACT : Rue du Beau Rivage, 45 4030 Liège 0413428333

4. Élargir le front à d'autres collectifs et alliés.

Une autre démarche mise en place par le collectif Oblats a consisté à identifier les collectifs, associations et personnes ressources susceptibles d'apporter des informations, une expertise ou un soutien.

Le collectif a ainsi rencontré le groupe local de Natagora pour les questions liées à la faune et à la flore, le collectif Occupons le terrain, qui accompagne des initiatives citoyennes dans les luttes liées au territoire, Un Air de Chartreuse, mobilisé contre un projet de lotissement dans la partie haute du parc des Oblats, le commissaire voyer (expert provincial des voiries et chemins vicinaux), ainsi que l'ASBL Chemins de Wallonie, qui accompagne les associations et les particuliers dans la défense des chemins et sentiers publics.

Ces rencontres ont été précieuses. Elles ont permis au collectif de mieux comprendre les enjeux du dossier, d'identifier les arguments les plus solides, de consolider sa stratégie et de s'appuyer sur des personnes disposant d'une expertise reconnue. Elles ont également contribué à renforcer la crédibilité du collectif auprès des pouvoirs publics et des autres interlocuteurs.

L'exemple du courrier rédigé par l'ASBL Chemins de Wallonie sur l'interprétation des chemins, reproduit ci-après, illustre l'apport concret que peuvent représenter ces soutiens extérieurs.



Association environnementale reconnue par la Wallonie pour la défense et la promotion de la mobilité douce N° entreprise 4562 08 816 (dénommée « Itinéraires Wallonie » jusqu'au 12.6. 2021) <i>Expertise en matière de voirie, (aide juridique gratuite)</i>	
Rue Laschet, 8, 4852 Hombourg	
+32(0)87 785778	+32 (0)476 27 38 98
info@cheminsdewallonie.be www.cheminsdewallonie.be	

Le 1^{er} septembre 2021

Ville de Liège urbanisme@liege.be

Via Madame l'échevine Christine DEFRAIGNE
Christine.defraigne@liege.be

À la bonne attention de M Renaud-Kinet-Poleur

Et de M Christine Jacquet

Monsieur le Bourgmestre

Mesdames et Messieurs les Echevins

OBJET : Objet LIEGE Grivegnée Parc des Oblats, Parc de la Chartreuse. Suppression de plusieurs servitudes publiques de passage.
Vos re PU/88097 D parcelle 548/92 K rue des Oblats

J'ai bien reçu votre réponse datée du 24 aout à notre courrier du 27 mai 2021

Il n'est pas possible, en droit, de suivre l'argumentation développée dans votre réponse.

Votre courrier comporte en effet des paragraphes en contradiction avec la volonté du législateur wallon (décret du 6.2.2014 relatif à la voirie communale.)

Vous écrivez en effet « il est exact qu'une série de cheminements parcourt cette parcelle 548/02K mais ils ne sont pas repris dans l'atlas des voiries communales etn tant que chemins ou sentiers vicinaux. Ils constituent des lors des sentiers privés sur fond privé. Contrairement au cas du site Naniot-Philippet, ces sentiers ne sont pas absolument indispensables pour relier d'autres sentiers sur lesquels le public a accès.

Au vu de ce constate et de la situation juridique, il n'est malheureusement juridiquement pas possible de constituer une servitude publique de passage au sens de l'article 27 à 29 du décret du 6.2.2014 relatif à la voirie communale. »

Ces deux paragraphes ne reflètent absolument pas la situation de droit sur la parcelle 548/02K

En effet, vous y reconnaissez vous-mêmes qu'une « série de cheminements parcourt cette parcelle 548/02K », ce que personne ne saurait contester. Personne ne saurait contester non plus que le public a utilisé librement, sans contrainte, sans panneau d'interdiction et sans contestation pendant 30 ans ces cheminements que le précédent propriétaire a laissé envahir par le public sans réaction pendant 30 ans.

Ce faisant, cet ancien propriétaire a en réalité entériné, conformément aux articles 27 et 28 alinéa 1^{er} du décret du 6.2.2014 la création par l'usage d'une servitude publique de passage sur ces cheminements. Le propriétaire (ancien ou actuel) a perdu de ce fait tout droit de placer une cloture en travers de ces cheminements et c'est à la ville à veiller au respect de ces servitudes publiques de passage (conformes par ailleurs à la jurisprudence de la Cour de Cassation du 20.5.1983 dont sont issus en fait les articles 27 et 28 du décret wallon du 6.2.2014)

Et maintenant ?

- *Dis Laure, nous avons toujours eu aucune nouvelle de la part du propriétaire.*
- *Oui, et Loïc a dit à Michèle qu'il avait eu un nouvel échange avec l'attaché de cabinet de Mme Defraigne. Il a dit qu'on en parlerait tantôt.*
- *C'est vrai que ça commence à être long sans avoir de réponse...*

Malgré toutes vos démarches de conciliation, ni les initiateurs du projet litigieux ni la Ville ne souhaitent véritablement s'impliquer dans les démarches de conciliation. Vous décidez donc de partir... en procès !

Été – Le temps long de l'action judiciaire et de l'organisation citoyenne.

- *Bon, Nathalie, c'est parti... On va aller en procès !*
- *Jamais je ne me serais imaginée qu'on n'en arriverait jusqu'à là. C'est quand même dingue qu'ils aient refusé de simplement discuter ! Et j'ai quand même peur de ce que ça va coûter...*
- *Oui, c'est une vraie question. Je sais que Vincent n'est pas favorable à ce qu'on prenne un avocat et voudrait que nous nous défendions notre cause par nous-mêmes. Nancy pense que c'est une mauvaise idée...*

Après pas mal de débats et d'hésitations, le Collectif de défense du bois des Oblats s'est contraint à lancer une procédure judiciaire, faute d'une quelconque réponse de la Ville et des initiateurs du projet de clôture de l'espace du bois.

Durant toute cette période, le collectif de défense des Oblats va devoir tenir de front deux enjeux : organiser un dossier judiciaire pour défendre son action et ses vues ; lever des fonds pour payer ces démarches en continuant à faire vivre la question du bois.

Construire un dossier

Construire un dossier, c'est d'abord récolter des informations. La première source, et souvent la plus précieuse, est l'expérience des riverains, des riveraines et des usagers du lieu. Quelles sont leurs inquiétudes ? Quelles conséquences le projet aura-t-il sur leur quotidien, leurs habitudes ou leur environnement ?

Ces témoignages permettent de comprendre ce qui est réellement en jeu pour les personnes concernées. Ils font émerger des informations parfois méconnues, des anecdotes, des usages du lieu ou des éléments historiques qui pourront s'avérer utiles par la suite. Ils permettent aussi de rendre concrètes les conséquences du projet et de construire une mobilisation ancrée dans des réalités vécues. Les témoignages et une pétition sont, à ce stade, deux outils particulièrement utiles : les premiers donnent de la profondeur au dossier, tandis que la seconde montre que les préoccupations sont largement partagées.

Construire un dossier, c'est aussi aller chercher des compétences que le collectif ne possède pas forcément. Des agents publics (service de l'urbanisme, commissaire voyer...), des chercheurs et chercheuses (Institut National de Géographie, etc.), des associations ou des collectifs spécialisés (Natagora, Le Beau-Mur, Chemins de

Wallonie, etc.) peuvent apporter des informations, des conseils ou un regard technique qui renforcent la qualité du dossier.

Enfin, construire un dossier demande un important travail de recherche. C'est souvent un processus qui s'enrichit progressivement : au fil des rencontres et des démarches, de nouvelles informations apparaissent, ouvrent de nouvelles pistes ou amènent à approfondir certains aspects. L'accompagnement d'un avocat ou d'une avocate peut être particulièrement précieux à cette étape. Il ou elle pourra aider à identifier les éléments juridiquement pertinents, préciser les témoignages à recueillir, vérifier les pièces utiles, orienter les recherches et s'assurer que le dossier repose sur des bases solides.

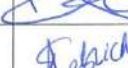
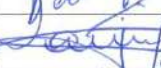
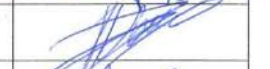
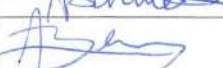
Pétition « contre la bétonisation dans les espaces communs du bois des Oblats/parc de la Chartreuse ».

Des dizaines de piquets métalliques, bétonnés à même le sol, ont fait leur apparition dans le bois des Oblats/parc de la Chartreuse suite à la délivrance d'un permis d'urbanisme pour l'aménagement d'une « clôture en treillis métallique (mailles rectangulaires) de deux mètres de hauteur ».

Le Collectif de quartier de la Bonne Femme élargi à des riverains et usagers défend la **dimension commune du bois des Oblats/parc de la Chartreuse** et demande à la Ville de Liège qui affirme son désir de respect de l'environnement depuis plusieurs années :

- d'adopter de **bonnes pratiques environnementales et écologiques**,
- **le rétrécissement de la zone clôturée ainsi que la modification de la clôture métallique en une forme végétalisée** (par exemple des haies)
- **la préservation et l'accessibilité au public des sentiers d'usage** aujourd'hui mises à mal dans le cadre de ce projet.

A plus long terme, le collectif souhaite qu'une **étude d'incidence environnementale** soit **systématiquement réalisée avant la délivrance d'un permis d'urbanisme** même si le cadre légal ne le prévoit pas ainsi que la **garantie de l'usage public de cette zone naturelle classée**.

Nom	Prénom	Date de naissance	Signature
SERVAS	Baptiste	18/04/82	
ROUXHET	Isabelle	11-04-62	
VADJAGAGIANIAN	FANNY	26/04/84	
SWECH	Maïlis	22/11/88	
JEBAICHY	DELPHINE	19/11/79	
Fauvel	Audrine	04/05/87	
FAMERIE	Jean-François	23/06/75	
Fauvel	Emmanuel	16/08/90	
SCHNEZ	TOM	09/06/90	
VOZ	Bernard	04/03/30	
SCHNETZ	André	18/01/1988	
BECKERS	Arnand	15/09/1987	
RETTY	Céline	28/10/1985	

Contact : Peuple et Culture ASBL, rue du beau mur, 45 4030 Liège. Tél 04/342 83 33 - 0491086942

RECHERCHE DE TEMOIGNAGES BOIS DES OBLATS

**A L'INITIATIVE DU COLLECTIF OBLATS
ACTIF AU SEIN DE L'ASBL PEUPLE ET CULTURE
45 RUE DU BEAU MUR 4030 GRIVEGNEE**

Pour plus d'infos : collectifoblats@gmail.com

**peuple
& culture**
Wallonie - Bruxelles

Inventaire des pièces déposées :

1. Projet de requête auprès de la Justice de paix. (1)
2. Inventaire des pièces déposées. (2)
3. Permis d'urbanisme de la famille [redacted] et décision de la Ville de Liège concernant l'échange de terrains dans le bois des Oblats. (3)
4. Les lettres des différentes démarches de conciliation vers la famille [redacted] et la Ville de Liège.
 - a. Lettre du collectif Oblats à la famille [redacted]. (4)
 - b. Lettre du collectif Oblats à la Ville de Liège à l'attention de Monsieur Demeyer, Madame Defraigne, Monsieur Foret, Monsieur Drèze et aux conseillers communaux de la Ville de Liège. (5)
 - c. Lettre à l'intention de Mme Defraigne. (6)
 - d. Suite à une rencontre avec Mme Defraigne en date du 05 juillet 2021, réponse du collectif Oblats vers le cabinet de Mme Defraigne. (7)
 - e. Réponse de Mme Defraigne à notre mail suite à l'échange de courrier entre M. Stassens et M. Kinet. (8)
 - f. Envoi d'un mail à l'initiative du collectif Oblats vers Mme Yerna, échevin en charge de l'aménagement du territoire pour la Ville de Liège, aujourd'hui sans réponse. (9)
5. Lettres de Monsieur Albert Stassen, président de l'ASBL Chemins de Wallonie, et les réponses de l'Urbanisme de Liège concernant les sentiers empêchés par la pose de la clôture. (10)
6. Les attestations de fréquentation remplies par des citoyens et des citoyennes.
 - a. 29 attestations de fréquentation avec des témoignages depuis 30 ans à nos jours. (11)
 - b. 20 attestations de fréquentation sans témoignage depuis 30 ans à nos jours. (12)
 - c. 34 attestations de fréquentations depuis plus de 30 ans. (13)
 - d. Pétition signée par 86 personnes pour la sauvegarde des chemins présents dans le bois des Oblats parcelle 548/02 K. (14)
7. Inventaire des cartes :
 - a. Note générale sur la partie carte de notre dossier. (15)
 - b. Le premier dossier est un groupe de cartes présentant la zone appartenant à la famille Pirenne-Deverly et les bouts de parcelles échangés entre la Ville de Liège et ladite famille. (16)
 - c. Le second dossier est une copie de la carte présentée sur les attestations de fréquentation ainsi que des photos des points d'intersection présentés sur ladite carte. (17)
 - d. Le troisième dossier est une carte issue de la cartographie des données du SPW territoire relative au classement du site. Le texte de loi sur le classement de la zone y est adjoint. (18)

- e. Le quatrième dossier est un plan intitulé « Plan des promenades et des accès au Parc (de la Chartreuse) ». (19)
- f. La cinquième dossier est un ensemble de différents plans ou trajets de promenades repris sur des sites internet ou applications de promenade. Sont adjoints en plus des exemples de cartes récentes où l'on retrouve ces sentiers et chemins. (20)
- g. Le sixième dossier est un plan intitulé « Cartes 42/6 N Liège Sud ». Est adjoint dans ce dossier un mail de [redacted] de l'Institut National Géographique ainsi qu'une version zoomée de la carte dans la zone concernée puis d'un document expliquant les légendes de la carte. (21)

Lever des fonds :

- *Sababat a dit qu'elle allait faire des crêpes pour les vendre pour la brocante.*
- *En tout cas, heureusement que Chemins de Wallonie et Peuple & Culture participent aux frais car vu le temps que ça dure, j'ai peur de la facture finale...*
- *Je sais qu'un petit groupe de travail s'est constitué lors de la dernière réunion pour proposer des activités pour s'autofinancer. On pourrait organiser un repas de solidarité, non ?*

Partir en procès, payer un·e avocat·e, ça prend du temps et beaucoup d'argent. En plus d'avoir trouvé du soutien auprès d'associations pour mutualiser les coûts, le collectif s'est engagé à payer collectivement un tiers des dépenses et de s'organiser pour que les coûts ne reposent pas sur les épaules des personnes qui se sont engagées en leur nom propre dans la procédure.

Pour cela, le collectif de défense du bois des Oblats va mettre en place de manière régulière un appel à des dons, à participer à des événements publics dans le quartier en tenant un stand pour faire connaître son action et récolter des fonds et à mis en place des activités dans le bois pour s'auto-financer.

Récolter des fonds :

Avant de lancer une récolte de fonds, il est important de répondre à deux questions : qui recevra l'argent et comment garantir une gestion transparente des recettes et des dépenses ?

Dans le cas du collectif Oblats, celui-ci étant un collectif de fait, il a été décidé que Peuple & Culture ouvrirait un compte dédié pour recevoir les dons. Un tableau reprenant l'ensemble des entrées et des sorties était tenu conjointement par un membre de l'association et une membre du collectif. Ce document était accessible à toutes et tous sur le drive partagé, et un point sur l'état des finances était prévu à chaque réunion.

Lors de chaque appel aux dons, le collectif communiquait clairement le montant recherché et son utilisation. Cette transparence est essentielle pour instaurer un climat de confiance. Il est également important de remercier les personnes qui contribuent. En suivant régulièrement les dépenses – notamment les factures de l'avocat – et l'état des comptes, le collectif pouvait rapidement déterminer si une nouvelle récolte de fonds était nécessaire.

Le collectif a également profité des événements organisés dans le quartier, et plus particulièrement dans le bois des Oblats, pour tenir des stands. C'est un moyen simple et efficace de récolter des fonds, mais aussi de faire connaître le collectif, de rencontrer de nouvelles personnes et d'échanger avec les habitantes et habitants. L'organisation d'un stand ne demande pas beaucoup de matériel : une table, un banc, éventuellement une tonnelle, une nappe, une banderole, quelques photos ou affiches pour présenter le collectif et ses actions. Un stand accueillant et bien placé attirera naturellement davantage de visiteurs. Une tirelire, quelques boissons, crêpes ou autres préparations vendues à prix libre peuvent suffire à financer une partie des actions du collectif.

Il est préférable de prévoir au moins deux personnes par permanence, avec un système de rotation. Pendant que l'une accueille les personnes intéressées et répond aux questions, l'autre peut aller à leur rencontre, distribuer des tracts ou proposer de signer la pétition. Au-delà de son aspect financier, le stand est souvent un moment convivial qui renforce la visibilité du collectif et crée de nouvelles occasions de mobilisation. Dans le cas du collectif Oblats, la présence d'un accordéoniste parmi les membres attirait même de nombreux curieux et contribuait à créer une ambiance chaleureuse.

BROCANTE

de la BONNE FEMME

Dimanche 28 Août 2021 - de 8h à 18h
au Parc des Oblats & Avenue Francisco Ferrer



Organiser des activités :

Pour organiser des activités, le premier réflexe est de s'appuyer sur les membres du collectif et sur leurs réseaux. Chacun et chacune possède des compétences, des passions ou des contacts qui peuvent devenir de véritables ressources. L'une pratique la danse, l'autre est musicien, une troisième connaît une association de conteurs et conteuses, un quatrième est passionné de biologie et connaît bien la faune et la flore locales, une cinquième aime cuisiner pour de grands groupes... Toutes ces compétences peuvent contribuer à faire vivre le collectif.

À partir de ces ressources, il est possible d'imaginer des activités très variées : une représentation théâtrale en plein air, un souper spaghetti, une balade nature, une soirée contes, un concert de soutien ou encore un atelier créatif. Ces moments permettent à la fois de récolter des fonds, de faire connaître le collectif et de sensibiliser de nouvelles personnes à la cause défendue.

Au fil des actions menées, le collectif se constitue également un réseau de sympathisant·es. Les personnes rencontrées sur les stands, les signataires de la pétition ou celles qui se sont inscrites à une lettre d'information constituent une base précieuse pour faire connaître les activités et leur assurer un public. Chaque événement devient ainsi une nouvelle occasion de renforcer la mobilisation tout en créant un moment convivial.

Dans le cas du collectif de défense du bois des Oblats, de nombreuses activités ont pu voir le jour grâce au soutien d'acteurs et d'actrices du monde culturel et artistique, parmi lesquels la Compagnie des Os, Le Kaïros Danse, la Maison du Conte de Liège, le Théâtre du Corridor, Oufti ça brûle et bien d'autres. Ces collaborations ont largement contribué à la réussite des événements et ont permis de toucher un public plus large que celui du collectif lui-même.

**BALADE
DANSEE ET
CONTEE**

DANS LE BOIS DES OBLATS
le Samedi 17 septembre 2022
à partir de 17h00

EN SYNTHESE DES ACTIVITES PROPOSEES PAR LE COLLECTIF DES OBLATS :
17h00 - Présentation des actions du collectif des OBLATS
17h15 - Balade dansée et contée dans les bois
En alternance avec des contes de Philippe et Laure
18h15 - Tempête - Danse contemporaine

Infos et réservations : collectifoblats@gmail.com



PATUA NOU SEPT RECITS D'EXILS



UN SPECTACLE CONTÉ, CHANTÉ ET DESSINÉ
PAR LA COMPAGNIE «LE CORRIDOR»
MIS EN SCÈNE PAR DOMINIQUE ROODTHOFT
PROPOSÉ PAR LE COLLECTIF DE
DÉFENSE DU BOIS DES OBLATS
21 MAI 2023 À 16H - PARC DES OBLATS
5 € - INSCRIPTIONS LIMITÉES À 120 PERSONNES

INSCRIPTION PAR L'ADRESSE MAIL : [COLLECTIFOBLATS@GMAIL.COM](mailto:collectifoblats@gmail.com)
PAIEMENT EN AMONT PAR VIREMENT AU COMPTE SUIVANT :
BE38-080277-6572 COMMUNICATION « SPECTACLE OBLATS ».



Editeur responsable / Peuple et Culture en Wallonie et à Bruxelles ASBL - BCE 0416936682 - RPM de Liège. Ne pas jeter sur la voie publique.

Automne – Le temps des bilans.

- *Tu t'imagines Nathalie, cela va bientôt faire trois ans que nous nous réunissons et deux ans que nous avons lancé le procès. J'ai vraiment l'impression que rien n'avance...*
- *Ben oui Marianne. En même temps c'est vrai qu'il y a des moments où on se marre bien mais je ne pensais pas que cela allait durer autant de temps.*
- *Loïc a dit qu'il avait discuté avec Anna et qu'il avait un nouveau projet à nous proposer...*

Cela fait maintenant plus de deux ans que le collectif est né et que les démarches sont en cours. Deux années durant lesquelles beaucoup de choses ont été accomplies : des mobilisations, des rencontres, des actions de sensibilisation, des moments de rassemblement dans le bois, des démarches administratives et juridiques, des recherches de soutien, des levées de fonds...

Mais au-delà du bilan des actions menées, une autre question devenait progressivement centrale : comment continuer à faire collectif dans la durée ?

Comment évaluer ce qui avait été mis en place ? Comment mesurer le chemin parcouru, les apprentissages réalisés, les forces qui avaient émergé, mais aussi les difficultés rencontrées ? Comment lutter contre la lassitude, l'essoufflement ou la perte de sens qui peuvent apparaître lorsqu'une mobilisation citoyenne s'inscrit dans un temps long et incertain ? Comment retrouver de l'énergie, de la motivation et cette volonté de continuer à s'organiser ensemble ?

Ces questions, et bien d'autres, le collectif se les est posées alors que le temps s'allongeait, que les factures liées à la procédure judiciaire s'accumulaient et qu'aucun·e d'entre nous n'avait imaginé, au moment de lancer cette aventure, qu'elle prendrait une telle ampleur ni qu'elle durerait aussi longtemps. En 2023, nous ne le savions pas encore, mais le combat judiciaire allait continuer à occuper une place importante dans la vie du collectif pendant de nombreux mois.

Progressivement, ces interrogations ont pris une place centrale dans les discussions du groupe. Elles traduisaient à la fois les difficultés rencontrées et la nécessité de prendre soin de la dynamique collective : se donner un espace pour regarder le chemin parcouru, reconnaître ce qui avait été accompli, comprendre ce qui avait évolué et réfléchir ensemble aux suites possibles.

C'est dans cette perspective que nous avons décidé de consacrer une journée à l'évaluation des deux années écoulées. L'objectif n'était pas uniquement de dresser un inventaire des actions réalisées ou des résultats obtenus. Il s'agissait aussi de

revenir sur l'expérience humaine et collective vécue depuis la création du collectif : les liens construits, les savoirs développés, les capacités d'agir découvertes, les obstacles rencontrés et les nouvelles perspectives qui avaient émergé.

Lors de cette journée, l'une des membres du collectif a proposé de regarder une courte capsule vidéo réalisée spontanément lors d'une de nos activités. Quelques images prises sur le vif ont suffi à faire ressurgir tout un pan de cette histoire commune. Elles ont rappelé les discussions menées au fil des mois : la lenteur et la complexité de la justice, les difficultés qu'aurait représentées le fait de porter seul·e une telle action citoyenne, l'importance du soutien d'une association pour accompagner certaines démarches, le poids financier d'une procédure, mais aussi toute la richesse de l'expérience acquise par le groupe.

Car au-delà des difficultés, cette mobilisation avait permis de faire émerger quelque chose de précieux : la capacité d'un groupe de citoyen·nes à se saisir d'une problématique, à comprendre les enjeux qui l'entourent, à construire une parole commune et à agir pour défendre un bien partagé.

Au fil des échanges, une idée a alors émergé : et si cette expérience pouvait être transmise ? Et si le récit de cette aventure collective pouvait devenir une ressource pour d'autres ? Et pourquoi ne pas en faire un documentaire ?

Cette réflexion a trouvé un écho particulier avec la publication de l'appel à projets « Marcel Hicter : Osons la démocratie culturelle ». La conception de la démocratie culturelle défendue par Marcel Hicter résonnait fortement avec le chemin parcouru par le collectif. Pour lui, la culture ne se limite pas à l'accès aux œuvres ou à l'accumulation de connaissances : elle est une manière de comprendre le monde, de prendre conscience de sa capacité d'action et de participer à sa transformation.

Il écrivait ainsi : « *La culture n'est pas la connaissance, ni l'érudition ; c'est une attitude, une volonté de dépassement personnel total, de son corps, de son cœur, de son esprit, en vue de comprendre sa situation dans le monde et d'infléchir son destin (...) Cette culture-là bannit la tour d'ivoire, exige vers les autres une attitude d'accueil, de dialogue ; notre humanisme doit être celui du coude à coude, de l'homme qui commence à l'autre ; c'est la participation, c'est l'action, c'est la prise de conscience du besoin de s'exprimer, la maîtrise du ou des moyens de cette expression (...) C'est pourquoi la culture sans les œuvres est une culture morte.* »

Cette vision faisait directement écho à ce que le collectif expérimentait depuis sa création : une culture qui se construit dans l'action, dans la rencontre, dans la capacité à agir ensemble et à produire du sens commun.

Alors, pourquoi ne pas créer une œuvre à partir de cette expérience ? Pourquoi ne pas transformer cette aventure citoyenne en un récit partagé, capable de témoigner de ce que peut produire une mobilisation collective ?

C'est ainsi que le Collectif de défense du bois des Oblats a décidé de répondre à l'appel à projets et d'entamer, à partir de février 2023, un travail de réalisation documentaire avec Anna Mancuso. Ce film devait permettre de conserver une mémoire vivante du collectif, de retracer son cheminement, ses questionnements et les différentes actions menées pour défendre le bien commun qu'est le bois des Oblats.

Mais il ne s'agissait pas seulement de raconter une histoire passée. Le documentaire devait également devenir un outil : un support pour réfléchir à la puissance d'agir citoyenne, partager des apprentissages, donner envie à d'autres collectifs de se mobiliser et montrer que l'action collective, même confrontée à des procédures longues et complexes, peut produire des transformations profondes.

Surtout, ce projet offrait au collectif un nouvel horizon d'engagement dans l'attente du procès. Il permettait de continuer à faire vivre la mobilisation autrement, de prolonger la réflexion commune et de transformer une période d'incertitude en une nouvelle étape de l'aventure.

Durant toute l'année 2023 et l'année 2024, le collectif a ainsi travaillé régulièrement avec la réalisatrice afin d'imaginer et de construire ce documentaire. Ce travail s'est poursuivi en parallèle des autres dimensions de la mobilisation : la sensibilisation du public, l'organisation d'activités dans le bois, la recherche de soutiens, les actions de financement et le suivi de la procédure judiciaire.

À travers ce film, le collectif a souhaité garder la trace d'un combat, mais aussi rendre visible tout ce qui se construit autour d'un combat : des liens, des apprentissages, une capacité collective à agir et une autre manière de faire vivre la démocratie.

Hiver – Le temps du recul.

- *Je n’y crois pas. T’as reçu la lettre ? Le juge refuse nos arguments, il a donné raison à la pose des clôtures !*
- *Pourtant l’avocat, Loïc et Monsieur Stassen étaient convaincus que nous allions gagner. Et après tout ce temps et cet argent dépensés, qu’est-ce qu’on va faire ?*

Le mois d’août 2024 apporte un verdict amer : le collectif n’obtient pas gain de cause. C’est un coup dur, inattendu et surtout difficile à encaisser après tant d’années d’efforts. Rien, jusque-là, ne laissait présager une telle décision, qui constitue un revers important pour la mobilisation.

Face à l’incompréhension suscitée par la décision de justice, le collectif et les associations plaignantes rencontrent rapidement leur avocat afin de mieux comprendre les raisons du verdict et d’évaluer les différentes possibilités. Sur le fond, ni les membres du collectif ni l’avocat ne parviennent à comprendre pleinement la logique de cette décision. Mais c’est le pot de terre contre le pot de fer : pour des raisons principalement financières, l’avocat déconseille d’engager une procédure en appel. Après de longs échanges, malgré l’indignation et la mort dans l’âme, le collectif prend finalement la difficile décision de ne pas poursuivre la voie judiciaire.

Cette décision marque la fin d’une étape importante. Ce qui avait constitué l’axe central du travail collectif pendant trois années s’arrête brutalement, laissant place à une grande frustration. Après avoir consacré autant d’énergie à une procédure, une question se pose alors : comment continuer à agir lorsque l’objectif initial ne peut être atteint ? Comment éviter que la mobilisation ne disparaisse avec l’arrêt du combat judiciaire ?

Au fil des discussions, une nouvelle orientation se dessine : rester fidèles aux enjeux qui avaient donné naissance au collectif — la défense du Bois des Oblats — tout en poursuivant la mobilisation autrement. Il s’agit désormais de faire vivre ce lieu, de continuer à y organiser des activités culturelles, d’y inviter habitantes, habitants et riverains, et de sensibiliser aux richesses écologiques et sociales du bois.

L’histoire du Collectif de défense du Bois des Oblats est précieuse. Précieuse parce qu’elle est d’abord une histoire locale, qui aurait pu disparaître sans le travail patient de ses membres et les liens construits au fil du temps. Après tout, qu’est-ce qu’un hectare de bois face aux logiques d’urbanisation ?

Mais elle est surtout précieuse parce qu’elle témoigne d’une mise en pratique concrète d’une citoyenneté critique : une action démocratique née d’en bas, où chacun et

chacune se renforce au contact des autres, où s'expérimentent l'émancipation, la coopération et une démocratie vivante.

C'est peut-être là l'un des enseignements essentiels de cette expérience : une mobilisation citoyenne ne se mesure pas uniquement à la victoire ou à la défaite d'une revendication. Elle se mesure aussi à ce qu'elle permet de construire en chemin : des liens, des apprentissages, une capacité collective à comprendre le monde et à agir dessus.

Comme dans toute histoire collective, il existe des temps différents : des temps d'action, de mobilisation et de lutte, des temps de remise en question mais aussi des temps de recul, de doute et de transformation. L'hiver est parfois nécessaire. Il permet de prendre de la distance, de regarder le chemin parcouru, de reconnaître ce qui a été construit et de préparer les suites possibles.

La réalisation du documentaire en 2024, la construction du carnet pédagogique tout le long de l'année 2025, la préparation de nouvelles activités dans le bois, la volonté de diffuser le documentaire à différents publics pour sensibiliser à l'action citoyenne à travers les succès et les défaites et, surtout, transmettre l'expérience acquise afin d'outiller d'autres initiatives de luttes, n'est-ce pas cela le retour du printemps ?

Bibliographie

- *Être radical : manuel pragmatique pour radicaux réalistes*, Saul Alinsky, Aden, 2012.
- *Désobéir aux grands projets inutiles*, Les Désobéissants, Passager Clandestin, 2016.
- *Petit manuel de discussions politiques : Réflexions et pratiques à l'usage des collectifs*, Cédric Leterme, Gaëlle Jeanmart et Thierry Müller, éditions du commun, 2018.
- *Comment s'organiser : Manuel pour l'action collective*, Starhawk, Cambourakis, 2021.
- *Manuel de résistance aux projets inadaptés, imposés et nuisibles*, Occupons le terrain, Fian, 2021.